



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 45271

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le développement considérable des incendies de voitures. Le préfet de la région Alsace vient d'annoncer que le nombre des incendies de voitures a progressé de 107 % du 1er janvier au 22 mars 2000 dans le Bas-Rhin. En zone de gendarmerie, le nombre de ces incendies a augmenté de 83,3 % par rapport à la même période de 1999. Environ 50 % des voitures brûlées sont des voitures volées. Aussi, devant un tel phénomène, il souhaiterait connaître les mesures et les moyens qui sont mis en oeuvre par l'Etat pour prévenir et arrêter cette forme de délinquance.

Texte de la réponse

L'agitation constatée dans plusieurs quartiers de grande métropole et dont certaines manifestations se traduisent par des incendies de véhicules fait l'objet de toute l'attention du ministère de l'intérieur. Des mesures ont été prises pour mieux lutter contre ces actes de délinquance qui portent atteinte à la cohésion sociale. Ainsi, la ville de Strasbourg a-t-elle pu bénéficier, en application du programme de fidélisation décidé par le ministre de l'intérieur, de l'apport d'un escadron de gendarmes mobiles. Il a également été mis à disposition du préfet des unités de CRS effectuant des missions de sécurisation. Cette collaboration avec les effectifs locaux a d'ailleurs permis, les 18 et 20 mai derniers, de rétablir le calme dans le quartier Cronembourg, à la suite d'exactions violentes qui y avaient été commises. Il convient d'ajouter que le bureau départemental de coordination de la lutte contre les violences urbaines, animé par le directeur départemental de la sécurité publique et associant les différents représentants des forces de l'ordre du département, se réunit régulièrement pour faire le point de la situation et envisager les actions à engager dans tel ou tel secteur. De même, dans le cadre du contrat local de sécurité de l'agglomération de Strasbourg, quatre cellules de veille regroupant les principaux quartiers sensibles de la ville ont été mises en place. Composées d'acteurs de terrain, ces structures recensent les différents problèmes, établissent des prévisions et évaluent les besoins nécessaires à mettre en oeuvre le cas échéant ; elles permettent donc d'améliorer les dispositifs de concertation et d'intervention en matière de prévention et de répression. Strasbourg fait partie des circonscriptions de sécurité publique retenues pour la première vague de généralisation de la police de proximité ; en conséquence, les effectifs de la circonscription vont s'accroître de 38 unités en cours d'année. Au cours des cinq premiers mois de l'année, l'action conjuguée des différentes unités répressives s'est traduite par l'interpellation de 44 auteurs de faits de violences et de dégradations (18 majeurs et 26 mineurs) qui ont eu à rendre compte de leurs actes à la justice. Parallèlement, les services de la sécurité publique poursuivent leur activité dans le domaine de la prévention, qu'il s'agisse de l'action permanente du centre de loisirs et de la jeunesse composé de 13 policiers et de 14 adjoints de sécurité ou des relations entretenues avec les partenaires concernés par la sécurité (éducation nationale, municipalité, bailleurs sociaux, transports urbains...). Ce partenariat a notamment permis la formation des correspondants de nuit et des agents locaux de médiation sociale recrutés dans le cadre des emplois-jeunes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45271

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée le : 17 avril 2000, page 2410

Réponse publiée le : 16 octobre 2000, page 5927